



Québec

Québec*

La médiatisation des différents types de violence vécus par les femmes et les filles autochtones a largement contribué à une prise de conscience récente au Québec. Elle a notamment fait apparaître des enjeux majeurs de discrimination fondée sur le sexe et exposé une vulnérabilité propre aux femmes autochtones.

Le Québec agit depuis plusieurs années pour faire la lumière et pour s'attaquer à ces enjeux. Le 9 août 2016, dans la foulée de la création de l'ENFFADA à l'échelle fédérale, le gouvernement du Québec a confié à la commission d'enquête le mandat d'enquêter et de faire rapport sur les causes systémiques des formes de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones au Québec et de formuler des recommandations quant aux actions concrètes et durables à mettre en place en vue de prévenir ces situations de violence. Ce mandat a permis aux commissaires de l'ENFFADA de mener leurs travaux dans les domaines relevant des compétences du Québec.

De plus, le 21 décembre 2016, le gouvernement du Québec a constitué la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (Commission Viens) à la suite d'allégations d'infractions sexuelles et de violence qui auraient été commises à Val-d'Or par des policiers à l'endroit de femmes autochtones en situation de vulnérabilité.

Le 3 juin 2019, l'ENFFADA a rendu public son rapport final applicable à l'ensemble des gouvernements ainsi qu'un rapport spécifique comprenant 21 recommandations

ciblées propres au Québec. Quelques mois plus tard, soit le 30 septembre, la Commission Viens a déposé son rapport final comprenant 142 recommandations. Le gouvernement s'est aussitôt engagé à mettre en oeuvre ces recommandations. Un processus qui répond aux priorités des communautés autochtones et qui tient compte du contexte propre au Québec a été mis en place pour prioriser et mettre en oeuvre les recommandations des deux commissions d'enquête.

Le gouvernement du Québec est résolu d'une part, à lutter contre les différents facteurs de vulnérabilité touchant les filles et les femmes autochtones et, d'autre part, à favoriser une pleine appropriation de leur capacité d'agir afin de leur permettre de contribuer pleinement au développement des communautés et des différents milieux dont elles sont les maillons essentiels. Le Québec peut témoigner, notamment, des réalisations suivantes :

- ★ La mise en place, en juin 2017, du *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2017-2022*⁴⁹ qui comporte plus de 26 mesures bénéficiant aux femmes et aux filles autochtones.

*Le Québec souscrit à l'objectif commun de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et, comme indiqué dans la présente partie, il met en place ses propres actions à cet égard dans le cadre de ses compétences. Le Québec souscrit également à l'idée d'un plan d'action pancanadien dans la mesure où il sera élaboré en collaboration avec tous les partenaires.

Une de ses orientations principales vise l'amélioration des conditions de vie des femmes autochtones. Les mesures spécifiques ont été élaborées afin de répondre notamment aux enjeux suivants : violences sexuelle, conjugale et familiale, complémentarité entre les femmes et les hommes en matière d'autonomisation économique et leadership social et politique.

- ★ La mise en place d'un comité de travail « Femmes autochtones » qui réunit, d'une part, les organisations de défense des droits des femmes des Premières Nations et des femmes inuites du Nunavik et, d'autre part, plusieurs ministères et organismes du gouvernement. Cette initiative vise à favoriser la concertation autour des enjeux spécifiques aux femmes autochtones.
- ★ Dans le cadre du budget 2018, un montant de 14,4 M\$ a été réservé pour la réalisation de mesures en matière de lutte contre la violence conjugale et familiale dont sont victimes les Premières Nations et les Inuits. Plusieurs ententes de partenariat ont été conclues avec des partenaires autochtones afin de soutenir des projets de sensibilisation et de prévention de la violence conjugale et familiale.
- ★ Un montant de 200 M\$ sur cinq ans a été annoncé dans le cadre du budget 2020 en vue de donner suite aux recommandations des deux commissions d'enquête. Des rencontres avec les chefs et représentants autochtones ont permis de convenir de seize actions qui portent, entre autres, sur la sécurisation culturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux, l'amélioration de la formation et des pratiques des corps de police autochtones, la sensibilisation aux

réalités autochtones pour les employés de la fonction publique, la justice, l'aide aux victimes d'actes criminels, la prévention des violences faites aux femmes et aux familles autochtones et la mise en place d'une campagne de sensibilisation visant à contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones. D'autres mesures doivent être annoncées d'ici la fin de l'année 2021.

- ★ La présentation devant l'Assemblée nationale, le 9 décembre 2020, du projet de loi n° 79, *Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement*. Ce projet de loi constitue une réponse à l'appel à la justice no 20 de l'ENFFADA.

Le gouvernement du Québec accorde une place essentielle aux femmes autochtones. Celles-ci ne constituent pas seulement, au sein de leur communauté, un groupe vulnérable pour lequel il faut travailler à améliorer les conditions de vie; elles sont aussi de véritables ancrages sociaux à l'échelle familiale comme à l'échelle communautaire, dont il importe de valoriser le rôle. Elles portent en elles une immense force de changement qu'il faut encourager. Le gouvernement du Québec poursuivra la mise en oeuvre des recommandations de l'ENFFADA dans le cadre de son propre processus établi avec ses partenaires autochtones, en plus de déployer diverses actions en lien avec la prévention et l'intervention en matière de violences faites aux filles et aux femmes autochtones. Le Québec est déterminé à améliorer les conditions de vie et à répondre aux besoins propres aux femmes autochtones du Québec.

Ian Lafrenière

Ministre responsable des Affaires autochtones

Annexe

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec et Enquête nationale sur les femmes et les filles disparues ou assassinées

Annonces en date du 21 mai 2021 faites par le gouvernement du Québec. Une somme de 200 M\$ a été allouée par le gouvernement du Québec afin de répondre aux appels à l'action des deux commissions d'enquête. D'autres annonces suivront.

Mesure

Implanter l'approche de sécurisation culturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux avec les partenaires

Soutenir la mise en place de deux projets pilotes de centres d'hébergement pour les étudiants autochtones (mesure bonifiée en décembre 2020)

Intervention et formation policière à l'intention des CPA en matière de violence conjugale, agression sexuelle et violence intrafamiliale

Concertation, accompagnement et renforcement des corps de police autochtones (CPA)

Accroître l'accessibilité des aspirants policiers embauchés par les corps de police autochtones au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Accroître l'accessibilité d'un plus grand nombre de policiers autochtones aux formations en perfectionnement professionnel de l'École nationale de police du Québec

Embaucher des agents de liaison autochtones au bureau du Commissaire à la déontologie policière et au Laboratoire de science judiciaire et de médecine légale

Développer et offrir des formations aux employés des services correctionnels

Assurer le soutien financier de projets de prévention et d'intervention, par et pour les femmes et les filles autochtones, concernant l'exploitation sexuelle et autres formes de violences sexuelles

Développement de modules spécifiques sur certains enjeux pour bonifier formation générale en ligne sur les réalités autochtones pour les employés de l'État des secteurs public et parapublic

Mettre sur pied d'une campagne de sensibilisation visant à contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones

Soutenir financièrement et assurer le développement, en milieu autochtone, d'une intervention adaptée par les CAVAC dans le but d'offrir des services culturellement pertinents et sécurisants aux personnes victimes d'actes criminels

Ententes avec des organisations autochtones pour la formation, l'accréditation et l'embauche d'interprètes en langues autochtones auprès de la Cour

Financement des conseillers parajudiciaires (nouvelles ententes, bonification et rehaussement du traitement)

Notes en fin de texte

- 1 Sauf indication contraire, tous les termes et définitions sont tirés du rapport final sur les Femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>.
- 2 Site Web du Ralliement national des Métis (en anglais) : <https://www2.metisnation.ca/about/> Consulté le 2021-05-19
- 3 Ralliement national des Métis(en anglais) : <https://www2.metisnation.ca/about/citizenship/> Consulté le 2021-05-19
- 4 Dans ce Plan d'action national, le terme « communauté » est utilisé dans son sens le plus large, c'est-à-dire qu'il désigne des communautés ou des groupes autochtones aux caractéristiques diverses qui peuvent être liés par des liens sociaux, partager des perspectives communes ou s'engager dans une action conjointe dans des lieux ou des contextes géographiques.
- 5 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le sommaire du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Le-sommaire.pdf>.
- 6 LFMO (2019). Métis Perspectives of Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and LGBTQ2S+ People. Disponible au : <https://en2.metiswomen.org/wp-content/uploads/2019/11/LFMO-MMIWG-Report.pdf>.
- 7 JUS (2019). Surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Précis des faits. Division de la recherche et de la statistique. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr-pf-jf-jf/2019/docs/mai01.pdf>.
- 8 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a. <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>
- 9 AFAC (2020). The Native Women's Association fact sheet: Violence against Indigenous women, girls, and 2SLGBTQIA people in Canada. <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2021/03/MMIWG-and-Violence-Fact-Sheet-Formatted-2021.pdf>
- 10 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a.
- 11 Cotter, A. (2018). La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014. Juristat, No 85-002-X au catalogue, ISSN 1209-8882. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.pdf?st=qDgD1TnY>.
- 12 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a.
- 13 Par exemple, la Commission de vérité et réconciliation et la campagne Sœurs par l'esprit.
- 14 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 1a..
- 15 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 1a.
- 16 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 1a.
- 17 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Une analyse juridique du génocide. Un rapport supplémentaire. https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-suppl%C3%A9mentaire_Genocide.pdf.
- 18 Stefanovich, O. (2019). UN Human Rights Office calls for examination of MMIWG inquiry's genocide claim. Available at: <https://www.cbc.ca/news/politics/stefanovich-un-national-inquiry-genocide-response-1.5174855>.
- 19 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le sommaire.
- 20 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 2 : Un rapport complémentaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – Kepek – Québec. https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-compl%C3%A9mentaire_Qu%C3%A9bec-2.pdf.
- 21 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Une analyse juridique du génocide.
- 22 LFMO (2019). Métis perspectives.
- 23 CPM (2019). Le premier ministre salue le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2019/06/03/premier-ministre-salue-rapport-final-de-lenquete-nationale-les>

- 24 Gouvernement de la Colombie-Britannique (2019). Déclaration du premier ministre sur le rapport final sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <https://news.gov.bc.ca/releases/2019PREM0080-001132>.
- 25 ITK (2019). Résolution B19-06-02. Conseil d'administration ITK, 27 juin. <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2020/06/B19-06-02-ITKBoD-MMIWG.pdf>.
- 26 Pauktuutit (2019). Communiqué de presse de Pauktuutit.
- 27 Henry (2019). MMIWG report a step in the right direction say local groups. <https://www.lakelandtoday.ca/bonnyville-news/mmiwg-report-a-step-in-the-right-direction-say-local-groups-1911201>.
- 28 APN (2019). Résolution 67/2019. Assemblée générale de l'APN, 23 au 25 juin, Fredericton, Nouveau-Brunswick. Disponible au : <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/08/2019-AGA-Resolutions.pdf>
- 29 CPA (2019). Communiqué de presse sur le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <http://www.abo-peoples.org/wp-content/uploads/2019/06/June-3-Press-Statement.pdf>.
- 30 Narine, S. (2019). Chiefs push for federal government response to MMIWG inquiry report. Disponible au : <https://windspeaker.com/news/windspeaker-news/chiefs-push-federal-government-response-mmiwg-inquiry-report>.
- 31 CTV Winnipeg (2019). Manitoba leaders react to the MMIWG inquiry's final report. Disponible au : <https://winnipeg.ctvnews.ca/manitoba-leaders-react-to-the-mmiwg-inquiry-s-final-report-1.4449656>.
- 32 L'expression « où qu'elles soient » est censée inclure tous les lieux où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones peuvent vivre, résider ou se trouver.
- 33 Le terme « partenaires » est utilisé tout au long du plan d'action national et comprend le sous-groupe de travail des Premières Nations, le groupe de travail inuit, le groupe de la nation métisse, le sous-groupe de travail du Congrès des peuples autochtones, le sous-groupe de travail urbain, le sous-groupe de travail 2ELGBTQIA+, le sous-groupe de travail sur les données et le sous-groupe de travail fédéral.
- 34 L'expression « où qu'elles soient » est censée inclure tous les lieux où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones peuvent vivre, résider ou être.
- 35 Assemblée générale des Nations Unies (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 2 octobre 2007, A/RES/61/295. <http://www.refworld.org/docid/471355a82.html>.
- 36 Les Nations Unies (1988). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Série des traités, 1249, 13. <https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/cedaw.pdf>.
- 37 Commission des droits de l'homme des Nations Unies (1990). Convention relative aux droits de l'enfant. <https://www.ohchr.org/documents/professionalinterest/crc.pdf>
- 38 Remarque : la Constitution utilise également le terme « indien ».
- 39 Assemblée générale des Nations Unies (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- 40 « Droits fondamentaux » tels qu'ils sont définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Assemblée générale des Nations Unies (2007).
- 41 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Résumé des Appels à la justice, à la page 2. Disponible sur : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Calls-Web-Version-EN.docx>
- 42 Ibid, aux pages 2 et 3.
- 43 Voir Statistique Canada, « Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016 », (publié dans Le Quotidien, no de catalogue : 11-001-X, 2017). En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>.
- 44 Voir Daniels c Canada (Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), 2014 CAF 101, au paragraphe 70, 371 DLR (4e) 725 [Daniels CAF].
- 45 Canada, « Document d'information sur la pauvreté au Canada » (octobre 2016), p. 9-14. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/document-information.html>; Canada, Division de la statistique sociale et autochtone, Enquête sur les enfants autochtones, 2006 : tableaux de données connexes (Ottawa : Statistique Canada, 2006) à 137. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-634-x/89-634-x2008005-fra.pdf>.
- 46 Association des femmes autochtones du Canada. Fiche d'information : Femmes et filles autochtones disparues et assassinées <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/Fact-Sheet-Missing-and-Murdered-Aboriginal-Women-and-Girls-FR.pdf>
- 47 Les organismes affiliés provinciaux et territoriaux du CPA comprennent le NunatuKavut Community Council, le Native Council of Prince Edward Island, le New Brunswick Aboriginal Peoples Council, l'Alliance autochtone du Québec, le Native Council of Nova Scotia, l'Ontario Coalition of Indigenous People, l'Association of Métis, Non and Status Indians Saskatchewan, l'Indigenous Peoples Alliance of Manitoba, l'Aboriginal Congress of Alberta Association, le North West Indigenous Council.

- 48 Bien que le Québec n'ait pas appuyé la Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe, il en soutient les principes généraux et il continuera de lutter activement contre la violence fondée sur le sexe en accordant la priorité à ses propres actions et mesures. Il compte aussi poursuivre les échanges d'information et de pratiques exemplaires à ce sujet avec les autres gouvernements.
- 49 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publicationsadm/saa/administratives/plan_action/fr/plan-action-social.pdf?1605704439
- 50 WAGE (2019). Femmes et filles autochtones disparues et assassinées : des initiatives pour la commémoration, la guérison et la réconciliation mobiliseront des communautés partout au Canada. En ligne (en anglais seulement) : <https://www.newswire.ca/news-releases/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-initiatives-will-rally-communities-across-canada-to-commemorate-heal-and-advance-reconciliation-864726679.html>
- 51 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Volume 1a.
- 52 CIHR, NSERC & SSHRC (2018). Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains. Disponible à : <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2018-fr-interactive-final.pdf>.
- 53 Encyclopédie Britannica (2021). Disponible (en anglais) à : <https://www.britannica.com/topic/self-determination>.